



Entente Radio Clubs et Indépendants

Ligue nationale

70B rue de Mulhouse, 68110 ILLZACH - Tél. : 03 89 45 49 07
B.P. 20240 68315 ILLZACH-Cedex / erci-online.fr / erci.contact@gmail.com

Illzach, le 10 novembre 2022

Monsieur Christophe BECHU
Ministre de la transition écologique

246 Boulevard Saint Gervais
75007 PARIS

Objet : Attente de réponses

Réf. : Courrier du 30/08/2018 et 03/02/022

Monsieur le Ministre,

Je me permets de revenir vers vous à la suite de deux courriers restés sans réponses.

En date du 30 juillet 2018, nous vous informions des difficultés concernant les signaleurs - radio qui œuvrent tous les week-ends afin d'assurer une sécurité supplémentaire lors de manifestations grand public. Nous vous demandions une autorisation du port de gyrophare en vertu des décrets et articles :

- du décret N° 92-754 du 3 août 1992
- De l'arrêté du 26 août 1992
- De la circulaire ministérielle NOR/INT/D/92/00284/C du 8 octobre 1992
- De la circulaire ministérielle NOR/INT/D/93/00158/C du 22 juillet 1993

La présence de signaleurs doit être prévue sur l'ensemble des points stratégiques du parcours et notamment aux endroits où il faut rendre la course prioritaire. Leurs emplacements doivent être matérialisés sur le descriptif du parcours.

Le problème qui m'amène à ce jour, au vu du code de la route et notamment les articles R 42, R 48 à R 52, R 92, R 93, R 105, R 138, R 154, R 162 et R 168 - arrêté du 4 Juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente (version consolidée au 23 juillet 2018). Notamment dans son annexe les véhicules associatifs de signaleurs positionnés en sécurité des manifestations sur la voie publique pour le respect des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux pris lors de manifestations sportives ou culturelles et du code de la route.

Nous avons reçu, il y a de cela plusieurs années une réponse que seuls les préfets pouvaient nous octroyer cette autorisation. Or, il suffirait que nous soyons reconnus d'un ministère pour que les autorisations soient avalisées. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Le monde des signaleurs qui de plus est radio (un plus pour les organisateurs sur le plan national d'être informés à tout instant d'un éventuel problème) est une particularité qui est née, il y a quelques années et donc pas encore listé des services de l'Etat dans le rôle sécuritaire que nous apportons. Cela représente sur cinq ans :

- 1461 assistances
- 12245 Signaleurs sur les routes
- 102048 heures de bénévolats
- 607237 kms parcours

Représentant une économie pour les services de l'état de :

- 2 040 960 € en taux horaire
- 195234 € en frais kilométrique (et ce, en comptant deux années covid qui ont bloqué toutes ces associations)

Loin d'être négligeable en ces temps de crise et qui apportent un soulagement concernant les forces de l'ordre appelaient à d'autres tâches.

. / ..

Nos reconnaissances

Médaillé OCDPC

Médaillé ANPDSB

Médaillé RIAL

Médaillé ADN



Nos partenaires

Collectivité Européenne
d'Alsace

Région Grand Est

Ville d'Illzach

Radio Sans Frontières -
Grèce

OCDPC (Observatoire
Citoyen de Défense et de
Protection Civile)

D.I.C.A.F (Détachement
d'Intervention contre les
Catastrophes et de
Formation)

ADN (Académie du
Dévouement National)

D'autre part, nous avons plus que souvent échangé avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur concernant une reconnaissance de nos activités et de son ministère. Il semblerait vis-à-vis de son dernier retour nous dépendions de votre ministère.

Il serait bon Monsieur le Ministre que nous arrivions à se mettre autour d'une table afin que nous vous présentions le travail effectué par la Ligue nationale mettant en sécurité ces nouveaux acteurs de la sécurité des biens et des personnes et surtout de trouver les moyens nécessaires pour éviter toutes dérives engendrées par des associations non respectueuses des lois de la République.

En date du 03.02.2022, nous vous avons sollicité pour une aide d'investissement afin de relancer le monde associatif après une période COVID qui a fait beaucoup de dégâts dans le monde associatif (estimé à 61%) et par le même biais mettraient toutes les associations aux normes vis-à-vis de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences). Cette aide d'investissement avoisine la modique somme de 170K€ mais malheureusement beaucoup trop lourde pour des associations.

Nous vous remercions d'avance de nous dire comment devons-nous faire pour recevoir une telle aide financière d'investissement. Nous tenons à votre disposition un devis avec la totalité des matériels dit numérique en attente.

Toujours en tant que Ligue responsable, nous gérons la totalité des matériels que nous mettrions à disposition des associations affiliées afin d'être dans les normes nationales. Cela éviterait aussi que de petites associations avec de faibles moyens achètent du matériel à bas prix se mettant en danger vis-à-vis des lois. Ne perdons pas de vue que le monde associatif est un vivier de forces vives au service de notre Pays et de leurs région, département et communes.

Espérant retenir votre attention sur les différents problèmes rencontrés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Norbert HEYDEL
Président de la Ligue nationale ERCI

PS: Nous avons envoyé un courrier à :
Monsieur le Président de la République
Madame le Premier Ministre
Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale
Monsieur le Président du Sénat